

PREAMBULE

La Maison d'enfants de Luzancy réalise un accueil et un accompagnement pour enfants, adolescents et jeunes majeurs (0-21 ans), confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, rencontrant des difficultés de nature à altérer leur développement psychologique, affectif, moral et cognitif, et faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire ou administrative.

Le but de notre activité est de garantir la protection des enfants accueillis, d'assurer leur développement physique, psychique, cognitif, moral en recherchant par tout moyen adéquat la voie d'un équilibre familial retrouvé qui permette d'ouvrir des possibilités de retour en famille.

Les parents, sans accompagnement particulier, restent avec les mêmes difficultés que celles pointées lors des motifs du placement.

C'est ainsi, année après année, que la Maison d'enfants a été amenée à réfléchir à la place des parents durant le temps de placement de leur enfant, et au travail qui pourrait être conduit avec eux, afin que le retour en famille s'opère dans des conditions favorables. Un service de soutien à la parentalité a alors été créé pour remplir cette mission.

Pour les autres, dans les situations les plus problématiques, un autre cadre, juridique, permet les rencontres entre parents/enfants, celui des visites en présence d'un tiers. Les Visites Médiatisées (VM) sont des rencontres protégées entre l'enfant et ses parents, devant garantir tant la sécurité physique que psychique de l'enfant. Ces rencontres visent à établir une relation authentique, traiter la dynamique relationnelle du système familial, et sont régies par un cadre strict (ordonnance du juge pour enfant avec fréquence des rencontres, durée, personnes concernées).

PRESENTATION DU SERVICE

Le Service Espace Familles offre un lieu de rencontre neutre entre les parents et les enfants, à proximité de la MECS. En effet, celui-ci est situé sur la ville de la Ferté Sous Jouarre. Ce choix d'implantation permet une facilité d'accès (gare à proximité) pour les parents et une neutralité des lieux de visites pour les enfants.

Le service Espace familles s'adresse à l'ensemble des situations accompagnés par la MECS. Il a pour mission d'étayer les parents dans leur parentalité, en prenant appui sur leurs compétences parentales et en valorisant leur savoir-faire dans la mise en œuvre de leurs droits à l'égard de leur enfant. Le service assure les visites en présence total ou partielle d'un tiers, ordonnées par le JE, dans le cadre de l'ordonnance de placement.

L'accompagnement autour du soutien à la parentalité se déploie au travers de tous les dispositifs proposés au sein du service Espace Familles. Les parents sont soutenus pour favoriser le lien avec leur enfant, valoriser les savoir-faire et savoir-être de chacun. En effet, quel que soit l'âge auquel elle survient, la séparation, en tant que stricte mesure de protection, ne suffit pas à résoudre les difficultés. Si cette séparation est envisagée pour éviter à l'enfant d'être « en danger », le retour en famille ne peut avoir de sens que si les parents ont pu, dans l'espace de cette séparation, être accompagnés en vue de reconstruire un équilibre familial.

Le soutien aux parents peut être à la fois individuel et/ou groupal. En effet, le service propose des temps collectifs parents / professionnels et parents / enfants / professionnels, tels que des demi-journées

d'activité bricolage ou sorties extérieures, des ateliers culinaires, des temps sur les week-ends ou des séjours en famille, pour permettre des observations sur la relation parent-enfant et valoriser ainsi les compétences de chacun. Des groupes de paroles « cafés discussions » avec les parents sont également proposés.

L'Espace Familles a étendu son champ d'intervention à celui des fratries, avec l'objectif principal d'améliorer leur accueil et de préserver leur lien quand celui-ci est dans l'intérêt de l'enfant.

Toutes ces missions sont complémentaires à celles de la PEC des lieux de vies des enfants (internats, placements familiales, SAAJM) afin de proposer un accompagnement global des situations. Le service continue à développer, expérimenter et réajuster le travail en direction des enfants et de leur famille. L'articulation et la coordination avec les services éducatifs de la MECS et le service gardien est essentiel.

L'Espace Familles ainsi créé regroupe aujourd'hui toutes les missions de la MECS en direction des familles :

- Le travail de soutien à la parentalité (AEF)
- Les visites en présence d'un tiers
- Le travail d'accompagnement des fratries
- Les ateliers parents
- Les cafés discussions

Fondement juridique

Appréhender le cadre législatif et réglementaire encadrant les valeurs et missions de la Maison d'enfants est indispensable pour comprendre leurs incidences et conduire une équipe à exercer dans la cohérence. La place accordée aux parents dans le cadre de la protection de l'enfance a subi de larges mutations. Il est aujourd'hui primordial d'avoir comme postulat de base de ne pas dissocier parents et enfants. Ainsi, la famille est aujourd'hui placée au cœur du dispositif, avec une nécessité de travailler avec elle.

Le service Espace Familles fonde donc son intervention sur :

La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 qui fait obligation aux établissements d'aider les parents à garder leur place pleine et entière auprès des enfants accueillis ;

La loi du 04 mars 2002 relative à l'autorité parentale qui impose aux professionnels de respecter les attributs de l'autorité parentale dans tous les champs d'application (sanitaire, éducatif, scolaire) et impose d'en rendre compte aux parents ;

La loi n°2007-293 du 05 mars 2007 qui affirme les nécessités de diversifier les modes d'intervention et de favoriser l'implication des parents. Elle assigne donc avec force une double mission au dispositif de protection de l'enfance : protéger les enfants, et accompagner les parents. Et pour ceci, son objectif est de faire évoluer les pratiques et amener ainsi parents et professionnels à mieux percevoir le sens de leurs responsabilités respectives.

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 qui renforce et réaffirme les principes posés par le législateur en 2007. Elle place l'enfant au centre de l'intervention (le désignant clairement comme sujet de cette intervention), les parents étant considérés comme des « ressources » mobilisables et les détenteurs de « responsabilités éducatives ».

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants Renforce le rôle de la famille dans la prise en charge de l'enfant lors de son placement et en organisant le placement des frères et sœurs ensemble.

Lorsque l'enfant est confié à un service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, ses parents conservent l'exercice de tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure (article 375-7 du code civil). Le droit de visite et

d'hébergement fait partie de ses attributs.

Article 375-7 du code civil : « ...si l'intérêt de l'enfant l'exige, le juge peut décider que l'exercice de ces droits, ou de l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également décider que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié (...) »

Le juge des enfants fonde cette décision sur l'existence d'un danger pour l'enfant à rester seul en présence de l'un ou de ses deux parents.

Le soutien à la parentalité

Un service AEF a été créé en 2005, avant l'ouverture de l'Espace Familles, s'inscrivant dans une démarche de co-éducation afin de préparer avec les familles l'éventualité d'un retour à domicile. En effet, chaque placement étant considéré comme provisoire, il apparaît difficile d'envisager une évolution sans combiner mise en sécurité de l'enfant et accompagnement des parents.

Le travail mené par le service se base principalement sur la théorie de Didier Houzel qui développe les axes de la parentalité

La pratique de la parentalité : accompagnement dans la mise en œuvre des soins parentaux, de l'éducation et de la socialisation, mais aussi dans les interactions et les marques d'attachement observées.

L'exercice de la parentalité : accompagnement dans les droits et les devoirs dont ils sont dépositaires : obligation de surveillance, d'éducation et de santé de leur enfant, inscription dans la filiation ;

L'expérience de la parentalité : accompagnement à travers une écoute et une aide à l'expression de leur ressenti, de leur éprouvé et de leur vécu.

Ainsi, une méthodologie de travail comprenant différents outils (tableaux, grilles d'évaluation) a été entièrement pensée, destinée à dégager des objectifs de travail en accord avec le parent. L'accompagnement fonctionnait sur un principe de « libre adhésion » à l'initiative des parents.

Actuellement, malgré un cadre d'action parfois plus contraint (visites en présence d'un tiers ordonnées par le magistrat), le soutien à la parentalité fait partie intégrante des missions et valeurs de notre service. En effet, nous partons du postulat que, quels que soient le profil et le vécu des familles, chaque parent possède certaines compétences qu'il est nécessaire d'identifier pour envisager une évolution et ainsi le rendre acteur du parcours de placement de son enfant.

Il était donc essentiel pour nous de faire perdurer cet axe dans nos missions, tout en le réactualisant, afin qu'il corresponde davantage aux situations familiales avec lesquelles nous travaillons.

Cet accompagnement propose un soutien plus global, associant à la fois l'éducatif, les démarches administratives, les dispositifs sociaux de l'environnement familial... En ce sens, la démarche professionnelle consiste à reconstruire un lien social à travers l'intervention éducative, dans l'accompagnement du traitement des difficultés socio-économiques et psychologiques qui contribuent à leur instabilité, à leur fragilité et à leurs souffrances. Une fois ces difficultés amoindries, les parents se montrent plus disponibles à un travail sur leur rôle parental.

Par ailleurs, la notion d'intérêt de l'enfant a toujours été le fondement de nos interventions, c'est celui-ci qui est toujours au centre de nos préoccupations.

Modalités d'intervention

Le soutien à la parentalité peut être proposé à tous les parents dont les enfants sont confiés à la Maison d'Enfants :

Aux parents qui bénéficient de visites en présence totale ou partielle du tiers : en complément des temps de rencontres accordés par le magistrat pour approfondir l'accompagnement. Cette possibilité sera évoquée lors de la prise en charge des visites ou plus tard, à la demande du parent ou suite aux observations du service.

Aux parents qui bénéficient de visites libres ou de droits de visites et d'hébergement : sur sollicitation des parents directement ou suite aux observations des collègues de l'internat et du Placement Familial. Un livret d'accueil du service leur sera remis lors du rendez-vous d'admission.

Chaque accompagnement débute par un rendez-vous au sein duquel le travail est présenté aux parents en présence d'un éducateur et de la psychologue et chef de service si nécessaire.

Ce premier rendez-vous a pour but de fixer les objectifs de travail en accord avec le parent. Ces derniers pourront aussi bien concerner les différents axes de la parentalité, que les difficultés propres à chaque parent (sociales, administratives, familiales...).

En favorisant un mieux-être, cet accompagnement pourra aider le parent à réajuster sa posture parentale.

Il est possible que les objectifs soient les mêmes que ceux des visites en présence d'un tiers, il ne sera donc pas forcément nécessaire de les réactualiser.

La durée du suivi peut varier en fonction des besoins identifiés, toutefois il est important que celui-ci s'étale sur plusieurs mois et soit réévalué au bout de 6 mois lors d'un entretien.

L'accompagnement alors proposé sera pensé en équipe puis mené par un éducateur/psychologue.

Il se déclinera de plusieurs façons, en fonction des problématiques et du profil de chaque famille :

Entretiens avec les parents

Entretiens parents/enfants

Visites à domicile

Temps de partage parents/enfants : rencontres plus longues, activités précises, séjour familles...

En fonction des besoins, certains temps pourront se dérouler en présence de la psychologue.

Bien que l'AEF vise à proposer un suivi des familles sur la durée, il est possible que nous mettions fin à notre accompagnement si l'adhésion du parent se dégrade ou si l'intérêt de l'enfant est mis à mal. Dans ce cas, une note sera rédigée afin de formaliser une fin de prise en charge, sans pour autant forcément impacter les droits des parents déjà existants.

Communication avec les familles et les partenaires

Afin de garantir une continuité dans l'accompagnement proposé aux familles, il est primordial que la mise en place et le déroulé de ce suivi soient accessibles aux professionnels qui gravitent autour des situations.

De fait, nous accordons une attention particulière au lien fait avec les partenaires ; les lieux d'accueil mais également avec les familles.

Durant l'accompagnement, une communication est maintenue avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de se coordonner et les informer sur les actions envisagées mais également pour qu'ils puissent solliciter le magistrat en cas de demandes d'ouverture de droits nécessaires (notamment les VAD). De même, des échanges réguliers ont lieu avec les équipes de la Maison d'Enfants (éducateurs, psychologues, chefs de service).

Par ailleurs, un écrit est rédigé avant audience et transmis aux partenaires afin de retracer le travail mené (constats et objectifs, cadre de l'intervention et observations, préconisations). Notre dispositif nécessite le maintien d'une relation de confiance avec le parent et une certaine confidentialité, dans la mesure où elle n'impacte pas l'enfant directement, pourra être appliquée.

Dans le cas où le parent bénéficie de visites en présence d'un tiers, le contenu de cet écrit est ajouté au bilan des visites puisqu'ils sont complémentaires.

LES VISITES EN PRÉSENCE DU TIERS

La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents. Elle s'effectue soit en présence permanente du tiers, soit en présence intermittente du tiers.

Le service offre un espace de rencontre permettant d'assurer ce maintien des liens entre les enfants de la Maison d'Enfants de Luzancy et leur(s) parent(s), là où les liens peuvent faire souffrance ou/et être distendus du fait des événements familiaux. Ces rencontres parents-enfants représentent un moment clé dans le dispositif du placement dans lequel les professionnels font face à des enjeux complexes et tentent de favoriser le rétablissement de la relation, de l'aménager dans l'intérêt de l'enfant.

Les objectifs des visites en présence d'un tiers

Les visites en présence d'un tiers représentent un dispositif qui associe :

Un contenant : le cadre posé (spatio-temporel, judiciaire)

Un contenu : le déroulement ou processus (les paroles échangées, les actes posés, les affects circulant...)

Il est possible d'assigner au moins trois objectifs principaux aux visites en présence d'un tiers :

Permettre à l'enfant de maintenir un lien avec son(ses) parent(s) tout en le protégeant ;

Aider, autant que possible, le (s) parent (s) et l'enfant à reconstruire et consolider leurs relations ;

Soutenir les parents dans leur responsabilité éducative.

Il est important de préciser que ces objectifs :

Ne sont pas exclusifs les uns des autres : il est ainsi possible de poursuivre à la fois l'objectif de protection de l'enfant et de soutien à la fonction parentale par exemple ;

Peuvent être mis en place de manière progressive en fonction de l'évolution de la situation : il n'est pas toujours possible de soutenir la fonction parentale dès le départ, mais cet objectif peut s'envisager au rythme de l'évolution de la situation.

C'est à partir de ces objectifs que les professionnels qui interviennent dans le cadre de l'Espace Familles construisent une posture éducative. Celle-ci s'adapte continuellement au déroulement et à l'évolution de la rencontre en garantissant au mineur soutien et protection.

Les objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents. De ce point de vue, la théorie de l'attachement constitue une référence théorique incontournable des interventions dans le cadre du droit de visite. La seconde référence théorique qui sous-tend notre action est celle déjà utilisée dans le cadre du soutien à la parentalité selon HOUZEL (axes de la pratique, de l'exercice, de l'expérience).

Le cadre du droit de visite en présence d'un tiers

Le cadre des visites inclut la réflexion du lieu où elle se déroulent.

L'organisation de l'Espace Familles fait partie des éléments qui facilitent le déroulement de la rencontre entre l'enfant confié et ses parents. Pour garantir la sécurité du cadre mis à disposition, il s'est avéré nécessaire de trouver un lieu permanent, calme et chaleureusement aménagé, permettant à tous de partager des moments de convivialité (repas, gouter, jeux...). L'aménagement de l'espace, son accessibilité, son organisation, la disponibilité des professionnels, constituent pour nous des éléments de qualité fondamentaux.

De plus, le déroulement du droit de visite dans un lieu neutre (hors lieu d'accueil de l'enfant et hors locaux de l'ASE) s'avère facilitateur de la rencontre. La différenciation entre l'institution qui sépare et celle qui réunit dans le cadre d'un droit de visite constitue alors un atout qui favorise la reprise du lien.

Cet espace de rencontres, service tiers, peut mettre les parents en situation de se dégager de l'histoire d'une prise en charge colorée d'un passif, d'un contentieux, de conflits issus de la mise en œuvre d'une séparation parents/enfant venue disqualifier l'ensemble du système familial.

Entre le Juge des Enfants qui l'ordonne, et l'Aide Sociale à l'Enfance qui met en œuvre la mesure de protection avec les professionnels qui accompagnent le suivi au quotidien de l'enfant, apparaît ce nouveau lieu tiers, avec de nouveaux professionnels. En étant dégagé du suivi éducatif de l'enfant, le service est en

situation de promouvoir un recentrage sur l'ici et maintenant de la visite, ce qui empêche et exclut toute revendication sur un conflit avec l'autre parent ou le service chargé de la protection. Cela rend l'Espace Familles comme étant un lieu adapté aux rencontres de l'enfant avec son parent.

En amont de la mise en place des visites, un premier entretien en présence du référent ASE permet de faire connaissance et de rappeler aux parents, le motif et l'organisation de celles-ci. Les objectifs d'intervention sont coconstruit entre le référent ASE et le parent. Le référent ASE pose le cadre des visites (rythme, durée). Sa présence nous permet de nous décaler de toute décision quant à l'organisation des visites. La contractualisation, au travers d'une convention tripartite, vient formaliser et protéger les différents espaces. C'est le temps où chacun s'engage à respecter un certain nombre de règles (contrainte de temps, de lieu, objectifs de travail...)

Les axes d'interventions

Les visites en présence d'un tiers offrent une approche spécifique de la médiatisation. Dans les faits, les visites en présence obligatoire d'un tiers constituent une situation de contrainte. Ce contexte génère des mécanismes de défenses divers chez l'enfant, chez le parent mais également chez le tiers professionnel. Le professionnel en charge des visites se doit de les repérer et les analyser afin qu'ils n'entraînent pas la remise en contact et n'inhibe pas le travail d'élaboration. Il peut alors adapter sa posture. Pour ce faire, un travail d'observation est primordial, afin de mesurer les capacités (compétences, difficultés) des parents dans les relations avec leurs enfants, d'observer la qualité et les modalités des interactions parents/enfants (verbales et non verbales, conscientes et non conscientes), d'évaluer la nécessité de maintenir le lien ou pas et d'évaluer les ressources des parents mais aussi des possibles appuis pour eux, notamment dans le cercle familial.

Le professionnel garanti une protection pour les enfants en offrant un cadre contenant, en mettant à distance les parents en cas de danger, en préservant dans la mesure du possible l'enfant de la pathologie de son parent. Le professionnel accompagne l'enfant dans la compréhension de son parent, des difficultés et des problématiques et celui-ci. Il peut intervenir pour repositionner, protéger, reprendre les parents quand ils ont des attitudes inadaptées, voir stopper la visite.

En ce qui concerne le travail autour du lien parent/enfant, les visites peuvent permettre d'abord de renouer le lien, de rassurer enfants et parents sur le lien qui les unit, de reprendre contact après une longue période de séparation. Le professionnel peut alimenter la relation quand celle-ci est pauvre et si nécessaire proposer des supports, des médiations afin de mettre en mouvement la relation.

Il est possible que le parent ait besoin d'être rassuré, accompagné quant à sa position parentale et/ou son autorité parentale. Il peut se concrétiser en visite dans la relation ce qui est travaillé par ailleurs. Ce travail sur la parentalité permet aux parents de se repositionner en tant que parent bienveillant pour leur enfant, permet aux parents d'acquérir des attitudes éducatives adaptées pour leur enfant, en tant qu'adulte responsable, d'aider les parents à comprendre les difficultés de leur enfant, et les aider dans l'acceptation de ces difficultés.

Les parents sont intégrés à la vie quotidienne de l'enfant malgré la séparation due au placement (travail autour de la scolarité, des règles qui peuvent être transposables de la famille d'accueil à la famille et inversement).

Des outils de médiation

En appui sur des supports multiples, le professionnel triangule la relation, soutient la place de chacun et améliore la circulation de la parole.

Le jeu : Le service met à disposition des familles des jeux variés. Le jeu peut faire fonction de tiers dans la relation parent-enfant, il facilite ainsi les échanges, les interactions et permet une relation plus distanciée. Il peut être utilisé dans le but de combler un vide qui peut parfois s'installer ou encore permettre aux familles de se sentir plus à l'aise, le jeu favorisant une certaine convivialité.

Les repas : Des visites autour d'un repas peuvent être proposées aux familles. Ce support permet d'offrir un moment de la vie quotidienne que ces familles n'ont plus l'occasion de partager. Les parents peuvent ainsi s'approprier la visite différemment en prenant une part plus active dans la visite, préparer le menu, et anticiper la rencontre. Ils peuvent occuper une place de parent répondant à un besoin élémentaire de leur

enfant.

Activités manuelles : Les services proposent aussi des activités manuelles et sportives. Comme le jeu, ces activités sont d'abord un moyen pour les enfants de partager un temps agréable avec leur parent. Ces temps créatifs procurent d'autres bénéfices aux familles. Ils participent aux échanges, au faire-avec et au faire-plaisir. Ils peuvent permettre aux enfants d'éviter un face à face difficile, angoissant, et de vivre un moment partagé, en faisant une activité en commun et/ou complémentaire. Ces moments participent à la construction du lien parent/enfant. Ils offrent des possibles pour l'échange, la transmission, le partage, l'expression de sentiments et de préoccupations.

La parole ne constitue pas le seul moyen d'échange. La relation se vit également à travers des attentions, des émotions, et s'appuie sur des modes d'expression multiples et plurielles qui sollicitent plusieurs sens.

Être à l'écoute des enfants et des parents :

Les visites sont préparées avec l'enfant afin de travailler sur ses attentes et ses craintes éventuelles, et de l'aider à faire émerger ce qu'il souhaite exprimer, dire ou demander à ses parents. A la fin des visites, le professionnel du lieu d'accueil est sensibilisé à l'observation de l'avant et après visite pour recueillir des éléments qui permettront d'évaluer les effets produits par les rencontres.

Au départ de chaque visite, un temps d'accueil et un « débriefing » des séances précédentes est préconisé également pour les parents. En effet, la contrainte représentée par le cadre de la visite rend cette rencontre difficile pour les parents : peur d'être jugé, de ne pas savoir s'occuper de l'enfant, de ne pas capter son attention etc...

Un échange est conduit avec les parents pour aborder la façon dont ils ont vécu la rencontre précédente, et comment ils perçoivent les attitudes de leur enfant à leur égard. Cela permet de voir s'ils sont ou non dans la capacité de partager un moment avec leur enfant.

Evaluation des visites et de leur impact

Afin d'être en mesure de proposer une évaluation qualitative, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des visites, de leur préparation jusqu'à leur évaluation.

L'évolution du lien parent/enfant et son impact sur l'enfant doivent être régulièrement évalués. Au regard des objectifs initiaux de l'intervention, doivent être pris en compte pour cette évaluation :

L'état de l'enfant ;

Les capacités des parents à satisfaire ses besoins fondamentaux ;

L'évolution de la qualité du lien ;

Les difficultés, les attentes réciproques.

L'évaluation permet d'adapter les modalités d'exercice du droit de visite aux besoins de l'enfant et aux évolutions constatées et d'intégrer l'évolution des relations familiales dans les décisions de renouvellement de l'accueil, voire le retour en famille.

Les visites en présence d'un tiers s'inscrivent en effet dans la prise en charge globale du placement. L'évaluation est un moment qui peut faire référence lors des visites en reprenant ce qui a été dit, en différant une demande ou une revendication jusqu'à l'évaluation suivante. Elle offre l'opportunité d'un regard sur une période passée pour mettre en perspective ce qui peut être envisagé dans l'évolution des droits de visites.

Lorsque les modalités de visites en présence d'un tiers ne semblent plus être adaptées à la situation, il est nécessaire que les professionnels saisissent l'ASE et le magistrat en cours de mesure afin de les faire évoluer dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

Communication avec les familles et les partenaires

Durant l'accompagnement, une communication sera maintenue avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de se coordonner et les informer sur le déroulé des visites.

Des échanges réguliers ont lieu avec les équipes de la Maison d'Enfants (éducateurs, psychologues, chefs de service).

Par ailleurs, un bilan est rédigé tous les 6 mois. Avant chaque audience, un RDV avec les parents, le référent ASE et le service est organisé afin de retracer le travail mené (constats et objectifs, cadre de l'intervention et observations, préconisations) et restitué l'écrit, avant d'être transmission au RTPE. Un avenant au contrat tripartite, précisant les nouvelles organisations (temps, rythme, participants...) sera signé à la suite de l'audience, le cas échéant.

En dehors des bilans, des rencontres peuvent être organisées à l'initiative de l'une des parties.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FRATRIES

Comme le dit Fabienne FAUVEAUX (psychologue clinicienne, psychothérapeute) : « s'il ne suffit pas de mettre côté à côté différents ingrédients pour faire un plat, je dirais de manière semblable qu'il ne suffit pas de mettre des enfants issus d'une même lignée côté à côté pour en faire une fratrie ».

Méthodologie d'intervention

Travailler sur l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des fratries a permis de dégager certaines stratégies qui ont pu être envisagées concrètement dans l'établissement. Définir l'espace des rencontres, tant pour la phase d'évaluation que pour l'accompagnement dans l'après, et préciser les éléments du cadre (finalités, objectifs, modalités) offre aux enfants et aux professionnels la stabilité et la sécurité nécessaire pour s'engager dans le travail sur les dynamiques fraternelles.

L'accompagnement du service se décline donc au travers d'une méthodologie précise :

Demandes des groupes ou services d'accueil, de l'ASE, ou préconisation directe de l'Espace Familles.

Information aux parents et recueil de leur avis.

Premier entretien avec le questionnaire enfant et/ou le dessin de l'enfant en fonction de l'âge de celui-ci

5 temps de rencontre fratrie pour réaliser l'évaluation de la qualité du lien fraternel.

Restitution de l'évaluation aux enfants.

Point avec le groupe ou service d'accueil, pour un retour de l'évaluation du lien fraternel et transmission des objectifs de travail. Identification du « qui fait quoi ».

Mise en place de temps de rencontre pour travailler les objectifs.

Points réguliers Espace Familles/lieu d'accueil.

Réunion de coordination fratrie.

Evaluation de l'action menée, modification et réajustements nécessaires pour la poursuite du travail.

Un appartement situé dans l'enceinte de la MECS a été identifié pour conduire l'évaluation de la qualité du lien fraternel. Cet appartement permet de différencier l'espace de celui des rencontres avec leurs parents. Pour les temps d'accompagnement a posteriori, le lieu est défini en fonction de chaque situation. Ainsi, elles peuvent avoir lieu dans cet appartement, à l'Espace Familles ou sur l'extérieur. Les temps de rencontres sont étayés par des éducateurs et parfois en binôme avec la psychologue du service.

Outils d'évaluation de la qualité du lien fraternel

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la dynamique de la fratrie et de définir une direction et des objectifs pour l'accompagnement futur, une évaluation de la qualité du lien fraternel est réalisée par l'Espace Familles.

Pour cela, les professionnelles prennent connaissance des composantes de la fratrie. Il existe quatre facteurs constituants de la fratrie : le rang de la naissance, la différence d'âge entre les enfants, le nombre de frères et sœurs, et le genre. Tous ces éléments ont un impact sur le développement de la relation fraternelle, il est donc nécessaire de les prendre en compte quand on cherche à comprendre la dynamique fraternelle.

De la même manière, des éléments de l'histoire familiale sont également nécessaires d'être porté à connaissance des professionnelles réalisant l'évaluation puisque celle-ci impact inévitablement les interactions dans la fratrie. L'histoire familiale rend nécessairement ces liens complexes, elle peut renforcer ou installer des logiques d'influences et de dépendances des uns envers les autres, ou de conflits de loyauté.

Le service a pour objectif de travailler ces liens au travers de ces outils :

Questionnaire/dessin pour les enfants : Un temps en individuel est posé pour chaque enfant pour recueillir la manière dont il perçoit, se représente sa fratrie, ce qu'il souhaite et ce qu'il ne souhaite pas en termes de rencontres, au travers d'un questionnaire ou d'un dessin en fonction de son âge et/ou de ses capacités. Dans la mesure du possible, la fratrie est reçue en même temps, mais chacun des enfants répond au questionnaire de façon individuelle, avec l'une ou l'autre des éducatrices. Pour les enfants les plus jeunes (0 – 6 ans), ou avec des difficultés verbales ce questionnaire est remplacé par le test du dessin de la famille réalisée avec la psychologue du service.

Ces questionnaires (ou dessins pour les plus petits) nous permettent de mesurer, d'évaluer si chacun des enfants se représente sa relation fraternelle comme une relation sûre, ambivalente, ou encore insécurise. Ces résultats sont mis en perspective avec ceux issus de l'analyse des cinq temps d'observations des professionnels.

5 médiations utilisées comme supports d'observations : ces temps ont une durée d'une heure trente, et, dans la mesure du possible, sont réalisés sur un rythme régulier d'une fois par semaine, soit sur cinq semaines. Ils ont tous un support de médiation différent qui permet de mettre le focus sur un angle particulier à observer.

Chaque médiation utilisée a ainsi un objectif d'observation précis :

Peinture (pastel pour les plus petits) : place de chacun

Jeux de société (différenciés en fonction de l'âge) : coopération/alliance

Temps en autonomie : entente/choix commun

Jeux d'opposition et Kapla pour le plus petits) : gestion des conflits

Décris-moi ton frère/ta sœur : représentation de l'autre/différenciation

Grille évaluation de la qualité du lien fraternel : les cinq rencontres précédemment citées servent, dans un processus exploratoire, à une évaluation de la qualité des liens, susceptible de guider, dans l'après, la prise en charge singulière de chaque fratrie. Cette grille a été construite dans l'objectif d'évaluer la qualité du lien et permettre l'analyse de quatre facteurs observés : 1/solidarité/rivalité ; 2/ empathie-égocentrisme ; 3/ comportements d'attachement opérants/inopérants ; 4/ coopération/hostilité.

Comme pour le questionnaire des enfants, cette grille permet de mesurer si la relation fraternelle peut être caractérisée en relation sûre, ambivalente ou insécurise, et si l'analyse des professionnels est en corrélation avec la représentation des enfants.

Accompagnement des fratries

À la suite du retour de l'évaluation du lien fraternel aux enfants et aux équipes éducatives concernées, les objectifs de travail ainsi que le « qui fait quoi et comment » sont définis. L'objectif globale des rencontres est d'observer, d'analyser, d'expérimenter les liens fraternels et de confirmer, de réaménager ou restructurer les liens entre les membres de la fratrie.

Au travers de ces temps, l'idée est de rendre conscient ce qui se joue entre les membres de la fratrie pour qu'ils arrivent à modifier leur comportement par l'élaboration d'un discours partageable entre tous afin d'intérioriser des liens favorables à la construction d'un groupe fraternel pouvant être un support de protection.

Les rencontres fratries peuvent être organisées par les équipes éducatives des lieux de vie des enfants et/ou par l'Espace Familles en proposant pour chaque fratrie des modalités d'accompagnement singulières en fonction des besoins identifiés. Les temps de rencontres peuvent avoir lieu les mercredi, samedi, en soirée, en séjour...

Quand la mise en présence est contre-indiquée, le travail sur la fratrie peut se faire uniquement (ou dans un premier temps) sur la représentation de la relation fraternelle.

Durant les rencontres fratries, les enfants peuvent exprimer ce qu'ils n'arrivent parfois pas encore à exprimer en présence de leurs parents. Cela permet de narrer autrement leur histoire, et d'en écrire une autre, en se décollant des fonctionnements familiaux. Ce matériel travaillé peut ensuite être à réinjecter dans les visites médiatisées avec les parents, au rythme des enfants bien sûr.

L'ACCOMPAGNEMENT GROUPALE DES PARENTS

L'Espace Famille propose un cadre suffisamment sécurisant permettant aux parents d'investir des espaces d'échanges en présence d'autres parents et encadré par des professionnels. Ces temps sont initiés par les professionnels, les parents y sont invités (libre adhésion).

Les ateliers parents

Cet espace collectif est proposé aux parents afin qu'ils se retrouvent autour d'une activité commune qui peut les dynamiser, créer du lien entre eux, les valoriser autour d'un outil de médiation.

Ces ateliers peuvent prendre différentes formes :

Cuisine : apprentissage d'une alimentation équilibrée ; partage de culture différente ; de connaissances différentes, de savoir-faire...

Bien-être : amélioration de l'image de soi, de la confiance en soi, valorisation...

Bricolage, jardinage...

Ils ont tous pour objectif de rompre l'isolement social.

Ils sont proposés mensuellement et sont animés par deux éducateurs(trices).

Le Café discussions

Les cafés discussions sont des groupes de paroles mensuels destinés aux parents, animé par la psychologue du service et un éducateur. Dans cet espace, les parents sont invités à partager un temps convivial autour d'un café, d'un thé, dans l'objectif de favoriser la circulation de la parole. Il peut revêtir différentes formes en fonction des demandes des parents et des besoins repérés par les professionnels : discussion libre, choix d'un thème (adolescence, fratrie, émotions, gestion du stress, développement de l'enfant, sexualité...).

Le groupe de parole n'a pas une visée directement thérapeutique, il n'a pas pour fonction de soigner. Il se veut être un lieu de ressource, de bienveillance, un espace d'expression, de partage d'expérience. Tout comme les ateliers parents, les café discussions permettent de rompre l'isolement, de créer du lien entre les familles et de prendre conscience pour les parents que les difficultés qu'ils rencontrent ne sont souvent pas uniques, afin de s'en distancier pour se positionner différemment. Il permet d'apprendre autant des autres que de soi.

Ceci permet l'entraide entre « pairs », sans nier l'apport des professionnels. Dans un cadre contenant et non jugeant, il s'agit d'accueillir la parole des parents (verbalisation des émotions, évènements, débats) de les soutenir, les conseiller, et de leur redonner confiance en leurs propres capacités éducatives ou relationnelles.

Enfin, ces deux espaces, ateliers parents et « café discussions » ont pour objectif d'amener les parents à un travail plus approfondi de leur rôle et fonction de parent.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Les professionnels

Pour réaliser ses missions, le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire, déclinée comme suit :

- 4 ETP éducateurs spécialisés
- 0.6 ETP psychologue
- 0.5 ETP chef de service

Garantir des espaces d'échange au sein de l'équipe éducative mais aussi des partenaires :

Les réunions d'équipe hebdomadaires : Elles s'appuient sur la dimension collective et subjective de la réflexion. L'implication du psychologue permet d'appréhender au mieux le fonctionnement familial, de réfléchir à la place de l'éducateur dans la rencontre avec cette famille, de réfléchir aux enjeux transférentiels à l'œuvre, de penser les orientations, les relais, les liens à créer.... A partir des observations et des situations mises en mots par les éducateurs, le psychologue tente d'apporter un éclairage clinique et théorique. La réunion d'équipe est un lieu où se développent et se réfléchissent les hypothèses de travail ainsi que les orientations du projet d'action éducative à destination d'un enfant et de sa famille.

Les supervisions mensuelles : Elles représentent une instance de réflexion et d'élaboration incontournable au regard de nos missions : professionnels traversés de sentiments contradictoires au cours des visites, vécus agréables ou douloureux par exemple ; ou encore violence perçue ou vécue, appréhension de se retrouver face à telle ou telle situation, tel ou tel parent, doivent pouvoir être verbalisées et analysées ; travail sur la position professionnelle (façon d'être, d'inscrire son travail et de repérer ses modes d'action dans le service, et plus précisément au sein des visites...)

Les réunions inter service de la MECS : Dans l'objectif d'une vision globale des situations, la participation s'avère importante.

La difficulté d'évaluer le lien parents/enfants nécessite des échanges réguliers. Dans le cadre de la visite en présence d'un tiers, il est impératif qu'une coordination soit assurée entre l'Espace Familles et les professionnels du lieu d'accueil (assistant familial, éducateur...) ainsi que le référent ASE pour permettre une mise en commun et garantir une vision globale et coordonnée :

De l'observation du comportement de l'enfant sur son lieu d'accueil, son état avant et après les visites, le discours qu'il tient sur les visites en dehors de la présence des parents... ;

Des observations des parents et de l'enfant ensemble au sein de l'Espace Familles : relations, difficultés et avancées

La transversalité dans le service

Tous les professionnels de l'équipe interviennent sur les différents axes de l'Espace Familles :

Visites en présence d'un tiers

Soutien à la parentalité

Café discussion.

Visites fratries

La possibilité pour chacun de pratiquer dans un autre axe et d'occuper des fonctions différentes, créé une synergie. Cette dynamique constitue une richesse, tant pour les professionnels que pour le travail clinique, par la rencontre et la transmission d'expérience et de pratiques.

Pour garantir une vision globale et coordonnée, à la fin de chaque visite, les professionnels transmettent leurs observations aux services concernés, ainsi qu'aux référents ASE. Ces informations permettent de mettre en lumière les effets des visites sur l'enfant, la qualité et l'évolution de la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

Les modalités de fonctionnement

Les horaires d'intervention et de disponibilité des professionnels, selon les besoins, s'organiseraient entre 8h et 21h du lundi au vendredi et deux samedis par mois.

CONCLUSION

Le service de l'Espace Familles fait pleinement partie de la Maison d'Enfants de Luzancy. Il répond aux besoins des enfants et de l'établissement. Il apparaît plus que nécessaire de prendre en charge l'enfant dans sa dimension globale, mettant en avant l'intérêt d'un travail en étroite collaboration avec tous les acteurs gravitant autour de la réalité de l'enfant.

Le travail de pensée des acteurs prenant en charge les situations familiales dans le cadre des mesures de placement constitue l'enjeu même afin de prévenir la reproduction à l'identique des schémas relationnels pathologiques intrafamiliaux. La simple séparation physique ne permettant pas de traiter les traces traumatiques d'un environnement défaillant, les dispositifs proposés dans le service prennent ici même tous leurs sens et confèrent une opportunité de travail.

Dans une perspective d'évolution, les locaux du service de l'Espace Familles seront réaménagés en 2025 afin de proposer une salle d'attente aux assistants familiaux, ainsi qu'un espace destiné aux médiations. Cela permettra de déployer encore plus les outils de médiation et favorisera davantage la mise au travail ce qui peut faire souffrance dans la famille.